

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence par le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَي سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad le Messager de Allah, ainsi que la préservation de sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle.

Khoutbah n° 802

Le vendredi 06 février 2015, correspondant au 17 Rabi'ou l-Akhir 1436 de l'Hégire

La préservation des Prophètes

Mes frères de Foi.

La louange est à Allah le Seigneur des mondes. Que l'honneur et l'élévation en degrés les plus complets et les plus parfaits soient accordés à notre maître Mouhammad ﷺ le meilleur des prophètes et des envoyés, ainsi qu'à sa famille et ses compagnons bons et purs. Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, le seul à ne pas avoir d'associé, Celui Qui est unique, Qui n'a besoin de rien ni de personne alors que toutes les créatures ont besoin de Lui, Celui Qui n'engendre pas et Qui n'est pas engendré, Celui Qui n'a aucun équivalent. Je témoigne que notre maître Mouhammad ﷺ est Son esclave et Son messager, Son élu et Son bien aimé.

Je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, de faire preuve de piété à l'égard de Allah, le Tout-puissant Qui n'est pas vaincu car il domine sans faille Sa création, Celui Qui crée les choses selon Sa volonté par une sagesse parfaite car Il sait les tenants et les aboutissants de toute chose, Lui Qui dit dans le Qour'an Honoré :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تَقَاتِهِ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنْتُمْ مُسْلِمُونَ ﴾

[sourat 'Ali 'Imran/102] (ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-yaqou l-Laha haqqa touqatihî walatamoutounna 'il-lawa'antoum mouslimoun) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah, en accomplissant les obligations et en vous gardant des interdictions par obéissance à Allah, et surtout ne mourrez qu'en étant musulmans.** »

Un esclave ne sera pieux à l'égard de Allah ta[^]ala qu'après avoir connu Allah ta[^]ala et avoir cru en Lui et après avoir connu Son Messager salla l-Lahou ^alayhi wasallam et avoir cru en lui, et s'être conformé aux ordres de Allah, à tous Ses ordres et avoir évité Ses interdits, tout ce

qu'Il a interdit. Or il n'y a pas d'autre voie pour connaître ce que *Allah* a ordonné et ce qu'Il a interdit si ce n'est par la voie des Prophètes. Ce sont eux qui transmettent de la part de *Allah tabaraka wata^ala* à Ses créatures ce qui les ravive et ce qui corrige leur religion et leur vie du bas monde. Le besoin des créatures envers les prophètes est donc indispensable du fait qu'il n'y a pas de voie pour connaître ce qui est bon et ce qui est laid, ce qui est correct et ce qui est faux, ce qui sauve dans l'au-delà et ce qui mène à la perte, si ce n'est par la voie des prophètes, que *Allah* les honore et les élève davantage en degré. Étant donné qu'il s'agit là de la tâche des prophètes et que la transmission est leur fonction, ils ont reçu les plus hauts degrés de perfection, la plus haute élévation du statut et la plus grande supériorité du rang afin que les gens viennent à eux et reçoivent de leur part la transmission orale des ordres de *Allah*, afin que les gens s'attachent à ce qu'ils leur ont exposé comme lois révélées, comme jugements, comme comportements et comme qualités.

Allah, Celui Qui sait toute chose et Qui crée toute chose selon une sagesse, a élu au rang de prophète des hommes parmi les humains, des hommes parfaits, ayant la meilleure ascendance au sein de leurs peuples, qui sont les meilleurs par leur constitution physique et leur comportement. Il les a donc préservés de tout ce qui pourrait repousser les gens d'accepter leur appel, qu'il s'agisse d'un quelconque défaut corporel ou de toute maladie repoussante, comme le vitiligo, la lèpre ou l'éruption de vers du corps.

Quant à ce que rapportent certains à propos de 'Ayyoub, le prophète de Dieu, que sa maladie aurait consisté en l'irruption de vers de son corps et que les vers auraient consommé sa chair, ce n'est pas vrai. Les gens s'éloignent de quelqu'un qui serait dans un tel état. *Allah tabaraka wata^ala* n'éprouve pas l'un de Ses prophètes par quelque chose qui pourrait repousser les gens de son appel alors qu'Il l'a envoyé pour leur transmettre la religion qu'Il agréé.

De même, chers frères de foi, *Allah tabaraka wata^ala* a préservé les prophètes de l'abjection et de la vulgarité. Par conséquent, il n'y a pas parmi les Prophètes quelqu'un qui soit vil, qui regarde les femmes 'ajabiyyah furtivement avec désir, par exemple. Il n'y a pas non plus parmi eux quelqu'un qui soit vulgaire, qui profère des insultes à tort et à travers.

Et ce que certains rapportent au sujet de Dawoud, qu'il aurait vu un jour une femme, l'épouse du chef de son armée, se laver dénudée, qu'il se serait mis à la regarder et qu'elle lui aurait plu, et qu'il aurait envoyé son mari se faire tuer au combat pour lui prendre sa femme après sa mort, ceci est faux, ce n'est fondé sur rien. Comment en serait-il ainsi alors que c'est une chose que même les gens les plus vils n'accepteraient pas qu'on dise d'eux ! Comment serait-il valable d'attribuer une chose pareille à l'un des prophètes de Dieu, que son Seigneur *^azza wajalla* envoyé pour enseigner aux gens les meilleurs comportements ?!

Chers frères de foi, de même *Allah ta^ala* a préservé Ses prophètes des grands péchés, comme boire de l'alcool ou pratiquer la fornication. Il n'est donc pas valable d'attribuer au prophète de *Allah Lout*, d'avoir bu de l'alcool et d'avoir commis l'inceste avec ses deux filles ! Ni de rapporter comme certains le font que notre maître *Youçouf* aurait voulu commettre la fornication avec la femme du haut dignitaire d'Egypte. En effet, *Youçouf* a un degré élevé qui le préserve de commettre la fornication ou d'envisager de le faire.

Concernant la parole de *Allah* :

﴿ وَلَقَدْ هَمَّتْ بِهِ وَهَمَّ بِهَا لَوْلَا أَنْ رَأَى بُرْهَانَ رَبِّهِ ﴾

Ce passage du *Qour'an* signifie que cette femme avait voulu faire la fornication avec le prophète *Youçouf* et qu'il avait envisagé de la repousser mais qu'il avait eu un signe de la part

de son Seigneur que s'il la repoussait, elle prétendrait que c'est lui qui l'avait obligée à commettre la fornication. Alors il ne l'a pas repoussée mais s'est plutôt retourné vers la porte pour sortir. C'est alors qu'elle avait tiré sa chemise par derrière et la lui avait déchirée. Cette femme a ensuite accusé *Youçouf* d'avoir voulu commettre la fornication et *Youçouf* s'est innocenté de ce mauvais acte. Un témoin qui était de la famille de cette femme leur a alors dit : « Regardez : si la chemise de *Youçouf* est déchirée par derrière, alors il est véridique et c'est elle qui est menteuse ; et si sa chemise est déchirée par devant, alors elle est véridique dans sa prétention qu'il aurait voulu commettre la fornication et qu'elle se serait défendue. » Ils ont vérifié et ont trouvé que sa chemise était déchirée par derrière, tout comme notre Seigneur *tabaraka wata^ala* nous en a informé dans le *Qour'an*.

Par la suite, la femme de ce haut dignitaire a avoué que c'était elle qui avait voulu faire la fornication et que *Youçouf* s'en était abstenu. *Allah tabaraka wata^ala* dit à son sujet :

﴿ قَالَتِ امْرَأَتُ الْعَزِيزِ الْآنَ حَصْحَصَ الْحَقُّ أَنَا رَاوِدْتُهُ عَنْ نَفْسِهِ وَإِنَّهُ لَمِنَ الصَّادِقِينَ ﴾

ce qui signifie que cette femme a reconnu la vérité et que c'était elle qui avait voulu faire la fornication avec le Prophète *Youçouf* et qu'il était innocent.

Alors je vous mets en garde, chers frères de foi, contre toute parole qui attribuerait l'impudence ou un mauvais caractère à l'un des prophètes de Dieu.

Sachez que tous les prophètes de Dieu sont obligatoirement caractérisés par la véracité, l'honnêteté et la chasteté. Il leur est donc impossible de mentir, de trahir, d'être vulgaire ou imbécile. L'extrême intelligence leur est obligatoire, il leur est donc impossible la stupidité ou l'idiotie. Et tout comme il leur est obligatoire le grand courage, il leur est impossible la lâcheté. Ils sont tous musulmans, croyants, il n'arrive à aucun d'entre eux de commettre une mécréance, ni avant d'avoir reçu leur statut de prophète ni après. Ils ne tombent jamais dans les grands péchés ni dans les petits péchés qui indiqueraient une bassesse de caractère, comme de voler un grain de raisin. Pour ce qui est des petits péchés qui ne comportent aucune indécence ni aucune bassesse de caractère, alors cela peut arriver, rarement, à un prophète, mais il serait immédiatement averti pour qu'il se repente avant que quelqu'un de son peuple ne le suive dans ce péché.

Alors, *Allah... Allah...* vous les esclaves de *Allah*, glorifiez les prophètes de *Allah ta^ala*, reconnaissez la réalité de leur haut degré et ce qu'il est obligatoire qu'ils aient comme élévation de leur statut et de leur rang. Ainsi prenez bien garde à ne pas leur attribuer ce qui n'est pas digne d'eux car c'est une des choses qui mènent à la perte.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93